



Bulletin de préconisation n°9 du 08 juillet 2020

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam bio 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Irrigation

Dans tous les secteurs, les pluies du mois de juin ont été consommées. Les besoins en eau restent globalement stables



Mouche de l'olive

Les olives sont réceptives à la ponte dans tous les secteurs et les populations de mouche sont très importantes pour ce début de saison. Des dégâts de piqûre de ponte ont déjà été observés dans certains vergers. Vous devez impérativement protéger votre récolte ou vous assurer que votre protection est toujours suffisamment efficace.



Dalmaticose

Les premières tâches de dalmaticose ont été observées dans les vergers. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche vous devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.

👉 État des réserves en eau des sols :

France Olive a équipé une vingtaine d'oliveraies de sondes tensiométriques. Le niveau d'assèchement des sols y est mesuré en temps réel.

Dans tous les secteurs, les pluies du mois de juin ont été consommées. Les niveaux actuels d'assèchement des sols justifient le recours à l'irrigation sur l'ensemble du territoire oléicole.

👉 Climat :

Au cours des deux semaines écoulées, les besoins en eau des oliviers sont restés stables, avec des ETP comprises entre 5 et 7 mm par jour selon l'exposition au vent. Les précipitations ont globalement fait défaut sur l'ensemble du territoire.

Relevés météo du 22 juin au 5 juillet 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Cumul en mm sur les 2 semaines	ETP	87	87	81	78	74	72	84	87	92	93	82	78
	Pluies	1	0	1	0	0	1	0	5	2	2	3	7
ETP moyenne en mm / j		6,2	6,2	5,8	5,5	5,3	5,2	6,0	6,2	6,6	6,6	5,9	5,6

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, un arrêté de restriction d'usage des eaux superficielles a été publié dans le département la Drôme : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

👉 Préconisation :

Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	0,9	0,9
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	5,2	5,2	4,9	4,7	4,4	4,3	5,0	5,2	5,5	5,6	4,9	4,7
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 9 j (mm)	9,0	8,9	8,3	8,0	7,6	7,4	8,6	9,0	9,4	9,5	8,5	8,1
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 8 jours (mm)		10	10	9	9	8	8	10	10	10	11	9	9

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m² par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SC

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.







MOUCHE

Observations

D'après les BSV du 08 juillet 2020, les olives ont atteint au minimum 10 mm de longueur dans tous les secteurs et sont donc réceptives à la ponte. Les relevés du réseau de piégeage actif indiquent une forte pression des populations de mouches pour ce début de saison.

Évaluation du risque

Le risque est élevé à très élevé dans la majorité des secteurs

	Verger sensible (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	Verger moins sensible (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	Risque très élevé 	Risque élevé 
Aucune capture de mouche	Risque élevé 	Vigilance renforcée 

Préconisation

Pour limiter le risque de dégâts, vous devez protéger votre récolte :

- Si aucune méthode de lutte n'a été mise en œuvre (piégeage massif, barrière minérale ou insecticide) il est urgent de faire le nécessaire.
- Si une méthode de lutte a déjà été mise en œuvre : en fonction des conditions (méthode de lutte précédemment utilisée, conditions météorologiques, dynamique des populations de mouche, dégâts observés, grossissement des fruits) il est peut-être nécessaire de renouveler votre protection.

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

Stratégie barrière minérale en AB ou en conventionnelle (Seule ou combinée avec des insecticides)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 ^{ère} application Puis 30 kg/ha	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000G/kg		6	5	6	
Surround WP	Silicate d'aluminium		4	5	ND	
<ul style="list-style-type: none"> - Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite). - L'utilisation d'un adjuvant bouillie insecticide : Héliosol, (Escapade, Calanque), Djeen ... est conseillée au moins lors des premières applications (optimisation de l'application, résistance au lessivage...) 						

Stratégie insecticide en AB

(Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Synéis appât	Spinosa à 0,02 %	1,2 l/ha	8	5	6	Application localisée (10 % de la frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Intervalle de 7 jours à 10 jours min entre les applications Stade d'application entre BBCH 71 et 85

*Passage de 4 à 8 applications autorisées suite AMM dérogatoire (Art 53) signé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation signée le 23/06/20.

Stratégie Insecticide en conventionnelle (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Décis protech...	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/ha	3	50	6	Réaliser les applications lorsque les captures augmentent dans les pièges Alterner les matières actives
Karaté zéon...	Lambda cyhalothrine 100 g/l	100 ml/ha	2	50	48	

Stratégie Attract & kill (autorisée en AB)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Viotrap	Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysats de protéine 21 g/kg	150 à 200 pièges/ha	1 à 2	ND	ND	Application 5 à 10 jours avant le durcissement du noyau Remplacer si précipitations > 200 mm Pas d'exposition directe aux rayons du soleil

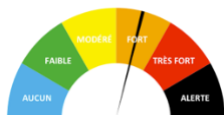
DALMATICOSE



👉 Observation

D'après les BSV du 08 juillet 2020 les premiers tâches de dalmaticose ont été observées dans des vergers du Gard, de l'Hérault, des Alpes-Maritimes....

👉 Évaluation du risque



Le risque est élevé principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche et déjà sujet à des symptômes de dalmaticose les années précédentes

👉 Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits.

A ce titre, une lutte préventive efficace contre la mouche par des applications précoces et répétées de barrières minérales ou par des traitements insecticides préventifs reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06